GT 3 : Evolution des dispositifs d'évaluation

Lynne Franjié

Axes de travail et questions en discussion

Axe 1 : Dispositifs d'évaluation des étudiants :

- Modalités d'évaluation : contrôle continu (intégral), rattrapage, calendrier pédagogique
- Modalités de progression : principe de la compensation
- Modalités de prise en compte des publics diversifiés : publics spécifiques, publics ayant besoin de remédiation

Axe 2 : Dispositif d'évaluation interne des établissements

- Pratiques et modalités d'évaluation interne : évaluation des formations et des enseignements
- Prise en compte des résultats dans le pilotage des formations, des établissements, du site
- Inscription dans une démarche d'amélioration continue

Axe 1 - Dispositifs d'évaluation des étudiants - Modalités d'évaluation

- La place du contrôle continu
 - Proposition consensuelle: L'évaluation formative sous forme de contrôle continu doit être privilégiée pour permettre une acquisition progressive des compétences et des connaissances. Elle doit également être basée sur le référentiel de compétences de licence de manière à garantir une cohérence entre les règles d'évaluation appliquées au sein des formations et au niveau national
 - Proposition majoritaire: La pertinence du contrôle continu entraîne d'une part la nécessité de déployer une approche compétences et une approche programme dans les formations, portées par les équipes pédagogiques. Elle privilégie d'autre part l'adoption du « bloc de compétences et de connaissances » comme granularité pertinente pour l'organisation pédagogique et pour l'évaluation d'une formation

Axe 1 : Dispositifs d'évaluation des étudiants : modalités d'évaluation

• La place du rattrapage

- **Proposition consensuelle** La notion d'une seconde chance accordée aux étudiants est largement partagée.
- Proposition majoritaire Dans une logique d'évaluation continue intégrale, les possibilités de rattrapage sont intégrées à l'évaluation continue selon un principe d'évaluation formative, d'entraînement, liée à l'approche programmes et au projet de chaque équipe pédagogique. Dans ce cas, une session de rattrapage devient inutile.
- **Proposition minoritaire** Dans la logique d'un contrôle continu qui reste lié à une évaluation sommative, la session de rattrapage autonome en propre doit être maintenue.

· Le calendrier pédagogique

 Proposition consensuelle : besoin d'un calendrier universitaire tenant compte des besoins pédagogiques des étudiants

Axe 1 : Dispositifs d'évaluation des étudiants : modalités de progression

- Proposition consensuelle : consensus sur l'intérêt pédagogique d'une compensation mais sans porter atteinte à la validation des compétences et des connaissances
- Proposition majoritaire: penser la compensation à l'échelle des « blocs » de connaissances et de compétences » permettant une plus grande modularité des formations en lien avec une approche programme et une approche compétences
- Proposition minoritaire : maintenir les règles de compensation actuelles.

Axe 2 : Dispositifs d'évaluation des étudiants : prise en compte des différents publics

- Publics spécifiques
- Proposition consensuelle : nécessité de tenir compte des contraintes calendaires des publics spécifiques en leur prévoyant des évaluations de substitution
- Publics ayant besoin de remédiation en Licence
- Proposition consensuelle :
 - Pour les publics en réorientation : possibilité de reconnaître dans la formation de départ des ECTS transférables et capitalisables uniquement dans la formation d'accueil.
 - Pour les publics de type OUI SI: intégration des enseignements propédeutiques ou de remédiation dans le parcours de licence en modulant le nombre d'heures encadrées des UE. Cette modulation du nombre d'heures demeure dans le cadre de la référence européenne et nationale des 180 ECTS de la Licence et de 1 ECTS = 25 à 30h de travail étudiant.

Axe 3: Evaluation des enseignements et des formations: propositions consensuelles

- Inscrire les dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements dans une démarche qualité de l'établissement et dans le dialogue avec le MESRI, d'une part, et au sein de l'établissement, d'autre part
- Doter les établissements des moyens financiers nécessaires pour déployer des dispositifs d'évaluation généralisés
- Garantir la reconnaissance de l'implication des enseignants-chercheurs dans le domaine pédagogique dans leur avancement de carrière (et pas uniquement au niveau indemnitaire)
- Elaborer un **référentiel de l'accréditation** incluant les différences références du dossier d'évaluation externe du HCERES de manière à permettre des **avis différenciés** (favorable, réservé, défavorable)
- Maintenir le principe d'évaluation par les étudiants formalisées et anonymes en veillant à ce qu'elles incluent des espaces libres d'expression et en évitant les réponses binaires peu exploitables de type « d'accord » / « pas d'accord »
- Mettre en place des dispositifs de reporting sur les résultats des évaluations dans le cadre de la communication interne et externe de l'établissement, en particulier auprès des équipes pédagogiques et des étudiants